

APPEL d'OFFRES : Programme ACTE'INOV* – 2019/2021

* Il s'inscrit dans le cadre du Programme régional

Approche des **C**ompétences via des **T**echniques et des **E**xpériences
Immersives et **N**ovatrices pour s'**O**rienter tout au long de la **V**ie.

Cofinancé avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen.

Mission : Conception et modélisation d'un Robot prototype V1 en Intelligence Artificielle

AO – LOT4 – Prestation n°4.1 :

Équiper la Cité des Métiers d'un outil innovant intégrant la technologie de l'Intelligence Artificielle afin de faciliter les utilisateur.rice.s dans la découverte de leurs talents et potentiels naturels

I. CONTEXTE ET ENJEUX

Depuis plus de 14 ans, à l'initiative de la Ville de Marseille, La Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur est :

- accessible à tout public, gratuite, anonyme et sans rendez-vous,
- un lieu d'accueil et d'information sur les métiers, l'orientation, les formations, la recherche d'emploi et la création d'activité,
- un centre de ressources documentaires et numériques, d'aide à la recherche et à l'élaboration du projet professionnel.

Elle propose dans l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un service de proximité grâce à ses Centres Associés « Cité des Métiers » d'Aubagne, de Cavaillon, de Gap, d'Istres, de Martigues, de Sisteron et de Toulon.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à naviguer sur notre site internet : www.citedesmetiers.fr

L'appel à propositions Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Axe 5 / OT 10/ OS5a), répondant à l'appel P110.3-OS5a-2016 « Améliorer la qualité et la diversité de l'offre de service des structures de la formation, de l'accompagnement et de l'orientation tout au long de la vie » a permis à la Cité des Métiers de déployer sur la période 2019-2021 son nouveau projet régional : **ACTE'INOV** « Approche des **C**ompétences via des **T**echniques et des **E**xpériences **I**mmersives et **N**ovatrices pour s'**O**rienter tout au long de la **V**ie ». Celui-ci fait l'objet d'un co-financement : Conseil Régional – Région Sud, Ville de Marseille et Métropole Aix Marseille Provence. Il poursuit la dynamique amorcée en 2016 du renforcement et d'amélioration de la qualité de l'espace de conseil et de ressources de la Cité au service de tous les publics avec une spécificité de développement des services numériques.

Dans cet appel à propositions, la Cité des Métiers s'adresse à 2 catégories de publics :

- les partenaires : du site marseillais de la Cité des Métiers et de ses 7 Centres associés. Il s'agira, notamment par l'innovation, d'adapter l'offre de services et de partager une culture commune autour d'actions et de partenariats innovants.
- les bénéficiaires : le grand public fréquentant les lieux Cité des Métiers, participant aux événements et utilisant les outils d'informations numériques (scolaires, demandeur.se.s d'emploi, salarié.e.s, chef.fe.s d'entreprise, ...)

Ce projet s'inscrit également dans les orientations de l'État et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la promotion de la mixité et de l'égalité professionnelle. Ce qui est en cohérence avec l'expertise acquise ces dernières années par la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur via sa double-labellisation AFNOR « Égalité professionnelle » et « Diversité ». En effet, depuis son ouverture aux publics en 2005, la Cité des Métiers porte une attention particulière à la mixité des métiers, à l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi et à la formation ; pour lutter contre les stéréotypes et les discriminations. Ces axes seront traduits lors du déploiement de toutes les actions du projet, tout comme, l'axe du développement durable.

C'est dans ce contexte que la Cité des Métiers lance un appel d'offres pour réaliser un logiciel-outil de profilage de données de type « robot » intégrant la technologie de l'Intelligence Artificielle afin de faciliter les utilisateur.rice.s dans la découverte de leurs talents et potentiels naturels et de les orienter vers les métiers correspondants.

II. OBJECTIFS ET BÉNÉFICIAIRES

Les objectifs en se dotant de ces outils sont de :

- permettre aux expert.e.s détaché.e.s de structures partenaires à la Cité de délivrer un service plus complet et innovant,
- obtenir des résultats concrets sur les potentiels naturels, les talents, les aptitudes et les compétences des publics pour les aider aux mieux dans leur orientation via un outil en ligne basé sur un référentiel de compétences techniques et relationnelles,
- améliorer la visibilité et la lisibilité des métiers,
- ouvrir le champ des possibles.

Les partenaires sont :

- à mobiliser à minima : 14 fédérations et branches professionnelles partenaires de la Cité des métiers,
- les structures de l'Accueil-Information-Orientation (AIO),
- les acteurs du monde socio-économique,
- les institutionnels du territoire,
- le Service Public de l'Emploi (SPE),
- Le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),

Les publics ciblés sont tous les publics de la Cité des Métiers :

- les conseiller.ère.s d'orientation et en évolution professionnelle pour découvrir le monde économique,
- les demandeur.euse.s d'emploi en recherche et en construction d'un projet professionnel,
- les scolaires pour la découverte des métiers et l'orientation,
- les salariés.ées et les actifs.ves en recherche d'orientation et/ou en reconversion.

III. LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

L'utilisation de ce robot en Intelligence Artificielle se fera :

- principalement dans les locaux marseillais de la Cité des Métiers,
- lors des Forums extérieurs du territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence où la Cité est présente,
- par un essaimage prévu sur l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur via nos Centres Associés.

IV. DÉTAILS, RÉSULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

1) DÉTAILS DE L'AO – LOT4 – Prestation n° 4.1

La Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite proposer à ses bénéficiaires un service d'accompagnement à l'orientation numérisé, se basant à la fois sur les compétences acquises (Hardskills) et les compétences relationnelles, les talents naturels et les aptitudes individuelles (Softskills). Ce service a pour vocation de cartographier les facultés (Softskills et Hardskills) individuelles (questionnaire et/ou captation naturelle) des utilisateur.ice.s afin de les rapprocher des capacités nécessaires à la réalisation de leur projet professionnel pour faciliter leur décision en intégrant la cohérence entre leurs attentes et celles du poste. L'objectif de cet outil numérique est de faciliter la recherche et l'élaboration d'un projet professionnel en mettant en adéquation les talents individuels avec les attentes du poste ou de l'activité visées et/ou de proposer des pistes de métiers en adéquation avec les compétences acquises et relationnelles de l'utilisateur.ice.s.

L'outil développé devra répondre aux souhaits de la Cité des Métiers, à savoir proposer aux publics :

- D'identifier leurs points forts naturels et acquis (personnalité et compétences) et les rapprocher des descriptifs de profils de postes et/ou des facteurs identifiés comme favorisant l'intégration dans la fonction associée,
- De disposer d'un outil d'aide à la prise de décision permettant d'assurer l'adéquation entre leur profil et leurs objectifs professionnels,
- D'accéder à des métiers en tension en s'appuyant sur leurs aptitudes naturelles,
- De bénéficier d'un accompagnement digitalement outillé auto apprenant dans l'élaboration de leur objectif professionnel,
- De leur faire prendre conscience de leurs compétences acquises (Softskills et Hardskills) et de les rapprocher de métiers existants afin de favoriser les ponts entre des contextes professionnels différents,
- De disposer d'une base de données métiers indexée à la fois sur les compétences (Hardskills) et les aptitudes (SoftSkills).

Ce service numérique doit faciliter le rapprochement entre l'utilisateur.ice et le contexte professionnels le plus en adéquation avec ses ressources actuelles (Hardskills et Softskills).

Ce service doit également mettre à disposition de la Cité des Métiers et de ses partenaires des outils de business intelligence pour faciliter l'analyse et les tendances des différentes filières.

Après création, conception et mise en production, si le bon fonctionnement de l'outil final nécessite l'association d'un abonnement et/ou d'une licence, nous souhaitons dans un premier temps un abonnement annuel potentiellement reconductible. Ce coût devra être détaillé et être intégré dans le coût total de la prestation par année du projet (2019-2020-2021).

Au-delà de la 3^{ème} année (2022-...), nous souhaitons avoir des précisions quant aux coûts nécessaires à la non obsolescence de l'outil-logiciel de type « robot » qui aura été créé et développé, garantissant son bon fonctionnement et une utilisation optimale (par exemples : maintenance – suivi – mises à jour – coûts au nombre de tests passés par année – coût par licence utilisateur.ice-administrateur.ice – coût par licence utilisation permanente – coût par licence occasionnelle - ...). Si le prestataire propose un pack complet de type « Maintenance – Suivi – Mises à jour – licences », il devra indiquer ces éléments dans sa réponse à cet appel d'offres.

Ci-dessous, le déroulement de la mission proposé sur sa durée de 3 ans par la Cité des Métiers au.à la prestataire retenu.e :

➤ **Missions du prestataire :**

a) PHASE 1 – Année 2019 :

- Du 04 au 08 Novembre 2019 : **définition des besoins – préciser le process utilisé et la méthode de mobilisation des compétences nécessaires à la réalisation de la prestation,**
- Du 11 au 29 Novembre 2019 : **sondage des utilisateur.rice.s cibles : Grand Public et les Partenaires** de la Cité des Métiers. A titre d'exemple, le prestataire retenu pourra mobiliser les partenaires de la Cité sous format de séminaire de travail pour réaliser ce sondage. Les résultats et l'analyse des sondages réalisés seront remis à la Cité des Métiers sous forme de synthèse – rapport indiquant les préconisations pour l'outil « robot » à développer en Année 2 (2020),
- Du 02 au 13 Décembre 2019 : **élaboration du Cahier des charges et du cahier des recettes**, puis transmission des documents à la Cité des Métiers.

b) PHASE 2 – Année 2020 :

- **Le Moteur développé pour faire fonctionner ce logiciel de type « robot » doit faire appel à de l'intelligence artificielle, c'est-à-dire capable d'apprendre.**

- **1^{er} semestre 2020 : conception-développement de l'outil en Version 1 intégrant les fonctions suivantes :**

- * Module de captation : Questionnaire et/ou captation naturelle via écriture d'un texte libre ou d'un CV,
- * Moteur d'analyse des données captées :
 - Analyse des softskills,
 - Analyse des hardskills.
- * Module de recherche d'adéquation entre les softskills-hardskills et les métiers,
- * Rapport d'analyse lisible par le public
 - SoftKills, HardSkills, pistes métiers.
- * Constitution d'une base de données métiers par compétence (hards et skills),
- * Module de gestion de la base de données métiers paramétrables par la Cité des métiers :
 - Ajout / suppression d'un métier,
 - Ajout/suppression d'une compétence,
- * Module de statistiques :
 - Nbre de tests passés, h/f, tranche d'âge, catégorie socio-professionnelle, statut, ...

- **2nd semestre 2020 : prototypage de la V1 de l'outil :**

- * Recette provisoire,
- * 1^{ère} phase de la mise en production : V1 de l'outil,
- * 1^{ère} phase d'essais et de tests – amélioration continue (gestion des 1^{er} bugs potentiels, ...).

- **Avant le 15 novembre 2020 :** le prestataire aura réalisé la série des premiers tests et essais nécessaires au bon fonctionnement de l'outil V1 ainsi développé.

Ces premiers tests et essais, ainsi que les conclusions – actions correctives seront capitalisées dans un rapport de synthèse qui sera transmis à la Cité des Métiers avant le vendredi 18 décembre 2020.

ATTENTION : le prestataire s'engage à mettre à disposition de la Cité des Métiers son expertise sur la technologie de l'Intelligence Artificielle. Il sera également garant du moteur – de l'environnement et du backoffice permettant la bonne utilisation des fonctions du logiciel « robot » : l'outil doit être fiable. Si l'outil technologique créé et développé dysfonctionne et/ou est biaisé, la Cité des Métiers ne prendra pas en charge les phases de tests et d'amélioration de l'outil, ils seront à la charge du prestataire désigné.

c) Phase 3 – Année 2021 :

- Recette provisoire suite aux travaux réalisés en années 2019 et 2020,
- 2nde phase de la mise en production : ajustements – corrections et améliorations suite aux résultats obtenus en 2020,
- Mise en place : derniers tests – année 1 de déploiement – définition des licences - ...
- Recette définitive.

- **Avant le 18 décembre 2021 :** le prestataire réalisera un rapport de synthèse reprenant les grandes étapes et actions réalisées tout au long de l'année. Ce dernier sera transmis à ce moment-là à la Cité des Métiers.

d) En Transversal – tout au long de la prestation, soit 2019,2020 et 2021 :

- Accompagnement pour mise en conformité du logiciel développé durant la mission, et plus globalement la Cité des Métiers ; aux exigences demandées par la RGPD,
- Une attention particulière sera apportée à la délivrance de statistiques utilisateur.rice.s : H/F, âge, etc.
- Egalement, le prestataire retenu devra, en co-organisation avec la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, animer trois réunions pour présenter l'avancée des travaux aux partenaires et salarié.e.s de la Cité des métiers :
 - Une réunion de lancement,
 - Une réunion à mi-parcours pour présenter un bilan intermédiaire dans la réalisation de l'outil,
 - Une réunion de clôture pour présenter l'outil et le nouveau service qui sera proposé à la Cité.

ATTENTION : Au 18 décembre 2021, le prestataire retenu s'engage à livrer à la Cité des Métiers un outil en état de bonne utilisation avec les fonctionnalités demandées décrites ci-dessus. L'objectif final est de délivrer ce nouveau service aux publics et aux partenaires de la Cité, au plus tard, dès la clôture de la mission avec le prestataire.

2) RÉSULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

Au vu de la description du contenu et du déroulement de la mission, le.la prestataire retenu.e devra impérativement réaliser :

- Un sondage des utilisateur.rice.s cibles, coconstruit par le prestataire et la Cité des Métiers,
- La réalisation de ce sondage décrit ci-dessus, aux cibles Grand Public et Partenaires de la Cité,
- Un cahier des charges, **coconstruit par le prestataire, la Cité des Métiers et les différents acteurs bénéficiaires des services de l'outil numérique,**
- **L'outil,**
- **La mise en production,**
- **Une garantie d'un an contre les bugs potentiels. Au-delà de la 3^{ème} année (2021), si un contrat de maintenance est à prévoir pour assurer le bon fonctionnement de l'outil, il devra être clairement mentionné dans la proposition formulée en précisant les détails et le périmètre d'intervention,**
- Des devis : datés, référencés, exprimés en TTC et contenant le N°SIREN, coordonnées, adresse, nom/prénom du.de la dirigeant.e de la structure.
- Des factures : datées, référencées, exprimées en TTC et contenant le N°SIREN, coordonnées, adresse, nom/prénom du.de la dirigeant.e de la structure.

Aussi le prestataire retenu devra accompagner la Cité des Métiers pour former ses salarié.e.s à l'appropriation de cette nouvelle technologie et à son utilisation dans l'offre de services de la Cité.

ATTENTION !!!

Tout devis et toute facture le cas échéant, devront mentionner la phrase suivante : « **Cette prestation externe est financée dans le cadre du programme FSE Région Sud ACTE'INOV : AO – LOT4 – Prestation n°4.1** »,

V. DURÉE ET CALENDRIER

1) DURÉE : AO Trisannuel (2019 – 2020 et 2021)

2) CALENDRIER

1. Le 02 Octobre 2019 : Lancement de l'Appel à prestataire,
2. Le 02 Novembre 2019 : Date limite de remise des offres,
3. A partir du 04 Novembre 2019 : Retours de la Cité des métiers aux prestataires-candidats,
4. Entre le 04/11/2019 et le 13/12/2019 : Lancement – amorçage – réalisation et clôture de la PHASE 1,
5. Entre le 01/01/2020 et le 11/12/2020 : Lancement – amorçage – réalisation et clôture de la PHASE 2,
6. Entre le 01/01/2021 et le 17/12/2021 : Lancement – amorçage – réalisation et clôture de la PHASE 3.

VI. PROPRIÉTÉ DES DONNÉES, OUTILS ET SECRET PROFESSIONNEL

La propriété des données recueillies resteront la propriété exclusive de la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et ceci, sans limitation de durée.

Le.la prestataire et ses collaborateur.rice.s seront tenu.e.s au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements ou documents qu'il aurait pu recueillir au cours de ses travaux.

Le prestataire s'engage également à transférer les différents éléments déployés ainsi que l'ensemble des éventuels mots de passe générés (notamment pour une utilisation de l'outil en multipostes et/ou multi sites).

VII. MODALITÉS ET MOYENS DE L'INTERVENTION

L'intervention du.de la prestataire retenu.e sera formalisée dans le cadre d'une réponse courriel et/ou d'une convention de prestation qui sera signée par la personne habilitée et par le Président de la Cité des métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette réponse courriel et/ou cette convention de prestation rappellera les objectifs de la commande, les résultats attendus ainsi que les modalités financières liées au déroulement de la convention.

VIII. FINANCEMENT ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Pour chacune des années - le paiement pourra s'effectuer en 2 tranches :

- une avance de 30% sera versée à la demande du prestataire sur présentation d'une facture à date de désignation de ce dernier pour l'attribution de la prestation,
- le solde sera réglé lorsque les résultats, livrables et objectifs seront atteints et transmis à la Cité des Métiers. Sur présentation d'une facture, le solde sera réglé 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

S'agissant d'un appel à prestataires financé par le Fond Social Européen, le.la prestataire retenu.e s'engage à respecter les conditions de réalisation et de livraison précisées dans l'appel d'offres. En cas de sous-réalisation ou d'inadéquation de la prestation attendue, il serait soumis à une clause de réfaction du prix versé. (Cf. : Annexe 1)

IX. ORGANISATION DE LA CONSULTATION¹

• Délai de validité des offres

La durée de validité des offres est de 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

• Documents à produire par les candidat.e.s :

1. Une proposition détaillée répondant à tous les points du présent cahier des charges,
2. Une proposition budgétaire précisant le détail des coûts relatifs aux honoraires de la prestation et l'ensemble des dépenses externes liés à la prestation (et le coût total de la proposition) en HT et TTC,
3. Le nombre de journées (en Jour/Homme) prévues affectées à la mission ainsi que la décomposition du nombre de journées pour chaque phase/poste/activité pour chaque action prévue dans ce cahier des charges (Cf. Point IV),
4. Le descriptif des compétences et moyens humains mis à disposition pour le bon déroulement de la mission et la justification d'une expertise sur le secteur (appel à la sous-traitance...),
5. 1 copie extrait Kbis,
6. 1 copie registre INSEE,
7. Le n° SIREN/SIRET de la structure candidate,
8. Une attestation de l'Administration des impôts et d'URSSAF prouvant que le.la candidat.e a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédente – À produire seulement dans le cas où le marché lui est attribué. Dans le cas où le.la candidat.e ne serait pas à jour de ses obligations fiscales et sociales, il ne pourra pas faire l'objet d'une convention avec la Cité des Métiers.
9. Conditions d'envoi et de remise des propositions.

X. CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES

Pour analyser les offres et leurs pertinences au regard des besoins exprimés ci-dessus, la Cité des Métiers se basera sur les critères, la hiérarchie et la pondération suivants (**sur 30 points**) :

CRITERES DE SELECTION	Points
1) Prix de l'offre : le prix de la prestation proposée + le détail du prix pour chaque poste/phase/activité.	/ 7 points
2) Cohérence technique qui sera en fonction des sous critères suivants fournis dans la proposition : - Clarté de la proposition, - Pertinence de la méthode proposée pour atteindre les résultats demandés, - Expérience et compétences acquises sur des prestations de nature comparable par l'équipe proposée pour cette mission, - Moyens mis à disposition par le candidat pour former l'ensemble de l'équipe de la Cité des métiers (15-20 personnes) à l'appropriation de ce nouvel outil et pour effectuer les mises à jour du logiciel.	/ 7 points
3) Qualité (fond et forme) du service proposé	/ 5 points
4) Assistance technique	/ 4 points
5) Originalité / Innovation / Créativité	/ 3 points
6) Réactivité - Délai de livraison	/ 2 points
7) Engagement du prestataire dans une politique interne de respect de l'environnement : utilisation de consommables recyclables, normes qualité, etc.	/ 1 point
8) Engagement du prestataire dans une politique interne d'égalité professionnelle, d'égalité des chances, de diversité et de RSE	/ 1 point
NOTATION	X / 30 points

La sélection du prestataire se fera via une analyse interne objective prenant en compte les divers critères ci-dessus, le tout amenant à une notation finale de chaque prestataire-candidat et permettant de sélectionner le.la prestataire retenu.e.

APPEL d'OFFRES : Programme ACTE'INOV* – 2019/2021

* Il s'inscrit dans le cadre du Programme régional
Approche des **Compétences** via des **Techniques** et des **Expériences**
Immersives et **Novatrices** pour s'**Orienter** tout au long de la **Vie**.
Cofinancé avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen.

AO – LOT4 – Prestation n°4.1 :

Équiper la Cité des Métiers d'un outil innovant
via un Robot en Intelligence Artificielle
pour faciliter la découverte des talents et potentiels des publics

ATTENTION !!!

- **Le montant global maximal de la prestation n'excédera pas 40 000€ TTC sur**, soit dans le détail :
 - Année 1 n'excédera pas 5 000 € TTC,
 - Année 2 n'excédera pas 25 000 € TTC,
 - Année 3 n'excédera pas 10 000 € TTC,**Au-dessus de ce montant, les offres seront considérées comme inacceptables et ne feront pas l'objet d'une notation par le jury.**
- Les offres qui ne répondront que partiellement au cahier des charges ci-dessus seront considérées comme irrégulières et ne feront l'objet ni d'un examen ni d'une notation ni d'un classement.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Sébastien GARRIGUES

Responsable opérationnel

sgarrigues@citedesmetiers.fr

04 96 11 62 77 / 06 60 55 40 69

Les offres devront être transmises avant :

le Samedi 02 Novembre 2019 à 12h00 au plus tard

à l'adresse mail ci-dessus.

Pour retrouver l'ensemble de nos appels d'offres : [CLIQUEZ-ICI](#)

Annexe 1 : CLAUSES FINANCIÈRES

Article 1 – Réfaction de prestation

En application de l'article 28 du CCAG-TIC - en cas de différence entre la qualité et/ou la quantité de la prestation livrée par le Titulaire et celle décrite dans l'appel d'offres et l'Annexe 1 du cahier des charges, mais qu'elle peut être reçue en l'état, la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur se réserve la faculté de réduire le montant des prestations à verser au Titulaire correspondant à la part des coûts supplémentaires induits par la réalisation défectueuse.

Article 2 – Rejet de prestation

En cas de différence entre la qualité et/ou la quantité de la prestation livrée par le Titulaire et celle décrite dans l'appel d'offres et l'Annexe 1 du cahier des charges - la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur se réserve la faculté de ne pas verser le montant des prestations au Titulaire, en application de l'article 28 du CCAG, à la condition que la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur estime que les prestations ne peuvent être admises en état, même après ajournement² ou avec réfaction.